

**AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY**

Cossonay, le 1^{er} décembre 2010/fg

Préavis municipal No 13/2010 relatif à la vente de la parcelle communale No 227 sise dans la zone artisanale de Champ Vionnet

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Municipalité cherche à vendre la parcelle citée en titre, d'une surface de 4'715 m² sise dans la zone artisanale de Champ Vionnet.

Pour parvenir à ses fins, elle a décidé à fin 2009 de confier un mandat à la Société Morel Immo Sàrl. Dès lors, plusieurs opportunités de conclure cette transaction immobilière ont été présentées à notre Autorité par cette société. Elles ont toutes fait l'objet de discussions, malheureusement, aucune n'a abouti.

Ce n'est que récemment que l'issue des pourparlers que nous avons eus avec l'entreprise Tip & Top Pressing Service SA nous permet de vous présenter un préavis municipal relatif à la vente de ce terrain.

Cette société est active depuis 1986 sous une raison individuelle, puis sous la forme d'une société anonyme dès 1996. Elle œuvre dans la vente et le service après-vente de tout ce qui sert à l'entretien des textiles pour les professionnels, soit les machines à laver, séchoirs, calandres, machines à sec, compresseurs, tables à repasser, chaudières, etc.

En 2001, Tip & Top Pressing Service SA crée SWASH SA, société fille qui distribue les "consommables" pour l'entretien des textiles ainsi que tout le matériel d'usage, tels que cintres, gaines plastiques, accessoires pour le repassage, chariots etc.

Ces deux sociétés occupent aujourd'hui une dizaine d'employés et ont généré en 2009 un chiffre d'affaires d'environ 3,4 millions de francs. Selon leurs responsables, ce dernier est en croissance constante. Actuellement domiciliées à Echandens, ces dernières sont trop à l'étroit dans leurs locaux, tant au niveau de la surface administrative qu'à celui des zones de stockage.

Aussi, elles désirent construire à Cossonay, un bâtiment de type halle industrielle sur deux étages, ce qui permettra d'exploiter les possibilités naturelles offertes par la pente du terrain. Regroupées dans ce bâtiment, elles y établiront leur siège social. Il est également envisagé de construire un second bâtiment, lequel comprendra un appartement et un atelier mécanique dans lequel seraient installés des outils tels que tours et fraiseuses.

Le prix de vente a été fixé à Fr. 120.00 le m², soit à la somme de Fr. 565'800.00 francs pour un total de 4'715 m².

L'acte de vente sera assorti d'un droit de réméré, prévoyant que la Commune de Cossonay peut racheter la parcelle au même prix, si dans un délai donné, l'acheteur n'a pas débuté la construction projetée. Cet acte fera également l'objet d'une servitude de restriction du droit d'usage qui prévoira qu'une activité artisanale et/ou commerciale devra impérativement être maintenue.

La vente est conditionnée à l'octroi préalable d'un permis de construire. Ainsi, l'enquête publique mentionnera sous la rubrique "propriétaire" : Commune de Cossonay, promis-vendu à Tip & Top Pressing Service SA. Selon les entretiens que nous avons eus avec les dirigeants de cette société, la construction de la halle artisanale devrait être terminée à fin 2012.

La Municipalité vous encourage à accepter la vente de la parcelle communale No 227 à Tip & Top Pressing Service SA. Cette entreprise est saine, elle est en plein essor et possède toutes les qualités nécessaires à sa durabilité. Son activité ne provoque aucune nuisance particulière et sa venue à Cossonay ainsi que celle de Swash SA sont créatrices d'emplois.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au mercredi 15 décembre 2010 à 18h00 au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 13/2010 relatif à la vente de la parcelle communale No 227 sise dans la zone artisanale de Champ Vionnet
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Vendre la parcelle communale No 227 sise dans la zone artisanale de Champ Vionnet à la société Tip & Top Pressing Service SA pour le prix de Fr. 565'800.00 correspondant à 4'715 m² à Fr. 120.00 le m².
- Signer les actes notariés relatifs à cette vente.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Délégué municipal : M. Georges RIME, Syndic